Janvier 2012



Les Français et les questions de droit de la vie quotidienne



U

Un sondage réalisé par BVA pour la Chambre des Notaires de Paris





A l'occasion de la <u>« semaine d'information sur les droits de la famille »,</u> <u>qui se tiendra du 13 au 17 février 2012</u>, la <u>Chambre des Notaire de Paris</u> a commandé à <u>BVA</u> un grand sondage sur les <u>Français</u> et les questions de droit de la vie quotidienne, portant à la fois sur :

- > Les Français et les questions de société
- > Les Français et l'héritage
- Les Français et les familles recomposées
- ➤ Les Français et les Notaires



Fiche technique



Enquête réalisée par **téléphone** les **16 et 17 décembre 2011**



Echantillon de 971 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, profession du chef de famille et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.



Sommaire

1	Les Français et les questions de société	p. 29
Ш	Les Français et l'héritage	p. 20
Ш	Les Français et les familles recomposées	p. 42
IV	Les Français et les notaires	p. 50
	Conclusions	p. 56



I. Les Français et les questions de société

- A. Analyse (page 6)
- B. Les Français et le mariage homosexuel (p.9)
- C. Les Français et l'adoption par les homosexuels (p.16)
- D. Les Français et les mères porteuses (p.23)
- E. Les Français et l'euthanasie (p.27)

Les Français et les questions de société Analyse (1/3)

Les Français de plus en plus ouverts sur les questions de société

A quatre mois du premier tour de l'élection présidentielle, les questions de société ne devraient pas tarder à resurgir au cœur du débat politique. Les différents candidats devront alors prendre en compte le profond et rapide changement de mentalité des Français à l'égard de beaucoup de ces questions.

Concernant le droit au mariage et à l'adoption pour les homosexuels, le droit pour les couples infertiles d'avoir recours à une mère porteuse, ou le droit pour les personnes incurable d'avoir recours à l'euthanasie, ce sondage nous montre que les Français sont extrêmement ouverts et que leur opinion évolue très vite, tellement vite d'ailleurs, qu'elle semble aujourd'hui non plus suivre, mais précéder l'évolution des lois et du débat politique.

- I. En très peu de temps, les Français sont devenus très majoritairement favorables à ce que les homosexuels puissent non seulement se marier, mais aussi adopter
 - > Contrairement à il y a une dizaine d'années, les Français sont aujourd'hui très favorables à ce que les homosexuels puissent se marier

63% des Français sont aujourd'hui favorables à ce que l'on accorde aux homosexuels le droit de se marier. C'est 3 points de plus qu'il y a 5 ans, mais c'est surtout 15 points de plus qu'il y a 12 ans, lorsqu'ils n'étaient qu'une minorité à y être favorables (48%, contre 50%).

> Contrairement à il y a seulement 5 ans, les Français sont aussi aujourd'hui très favorables à ce que les homosexuels puissent adopter

Evolution encore plus nette et plus impressionnante, les Français sont aujourd'hui 56% à être favorables à ce que les homosexuels puissent adopter (contre seulement 40% y étant opposés), alors qu'ils n'étaient que 48% à y être favorables en 2006 et même seulement 28% à y être favorables en 1998 (contre 68% y étant alors hostiles).





Les Français et les questions de société Analyse (2/3)

> Mais sur ces questions, les Français restent toutefois très clivés selon leur âge, leur sexe et leur proximité partisane

Concernant le droit de se marier pour les homosexuels, y sont beaucoup plus souvent favorables, les femmes (67%, contre 59% des hommes), les 18-34 ans (77%, contre 65% des 35-64 ans et seulement 41% des 65 ans et plus) et les sympathisants de gauche (74%, contre 51% de ceux de droite).

Concernant le droit d'adopter pour les homosexuels, les clivages sont les mêmes : y sont beaucoup plus souvent favorables, les femmes (61%, contre 51% des hommes), les 18-34 ans (68%, contre 56% des 35-64 ans et seulement 40% des 65 ans et plus) et les sympathisants de gauche (65%, contre 44% de ceux de droite).

> Contrairement aux idées reçues, les provinciaux et les ruraux ne sont pas moins ouverts que les Parisiens sur ces questions, bien au contraire

65% des provinciaux (et 66% de ceux habitant une commue rurale) sont favorables aux mariages homosexuels, contre 55% des habitants de la région parisienne. 58% des provinciaux (et 57% des habitants de communes rurales) sont par ailleurs favorables au droit pour les homosexuel d'adopter, contre seulement 49% des habitants de la région parisienne.

Si les homosexuels sont « numériquement » très peu nombreux, donc très rares et se sentent donc plus souvent isolés en milieu rural qu'en milieu urbain, il serait donc tout à fait faux d'en conclure que les ruraux et les provinciaux sont moins ouverts ou moins tolérants à leur égard que ne le sont les urbains et les habitants de la région parisienne. Ce sondage nous montre tout le contraire.





Les Français et les questions de société Analyse (3/3)

II. Les Français sont aussi aujourd'hui très favorables à l'autorisation des mères porteuses

Sur cette question touchant autant de sujets tabous que l'infertilité, le sexe, la maternité et l'argent, l'opinion des Français est claire : 63% d'entre eux sont favorables à ce que les couples infertiles aient le droit d'avoir recours à des mères porteuses.

> Sur cette question, pas de différence entre Français de gauche et Français de droite....

Les sympathisants de droite (63%) sont presque aussi nombreux que ceux de gauche (65%) à être favorable à cette autorisation

> ... mais des différences entre les jeunes et les séniors et entre les hommes et les femmes

Les hommes (68%, contre 60% des femmes) et les 18-34 ans (76%, contre 63% des 35-64 ans et 47% des 65 ans et plus) sont en effet beaucoup plus nombreux à souhaiter que les couples infertiles puissent avoir recours à des mères porteuses.

III. Les Français restent enfin extrêmement favorables au droit à l'euthanasie :

84% d'entre eux restent en effet favorable à ce que l'euthanasie soit dans certain autorisé en France, lorsqu'une personne atteinte d'une maladie incurable en phase terminale la réclame, soit quasiment le même score qu'en 2009 (86%) et toutes catégories confondues.

Que ce soit sur la question des mères porteuses, sur celle du droit au mariage et à l'adoption pour les homosexuels ou sur celle sur l'euthanasie, les Français se montrent donc particulièrement ouverts, bien davantage que par le passé et bien davantage que la législation.

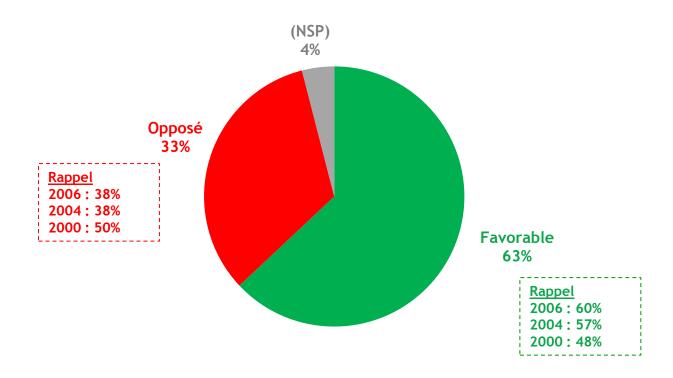








Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels <u>le droit de se marier</u>?



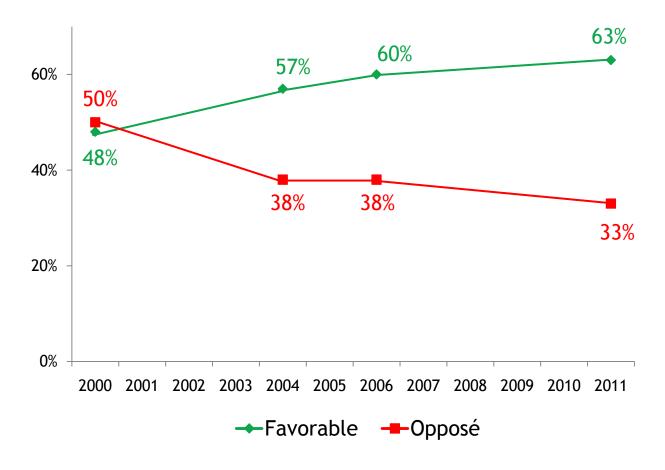






Evolution de l'opinion entre 2000 et 2011

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels le droit de se marier?



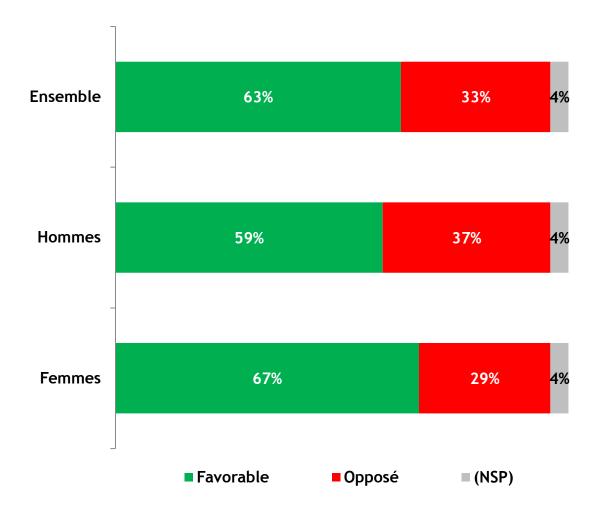






Selon le sexe

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels <u>le droit de se marier</u>?



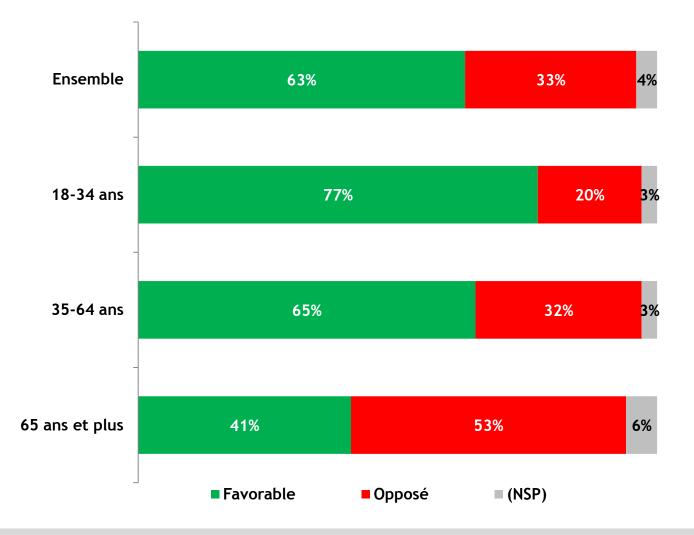






Les Français et le mariage homosexuel Selon l'âge

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels <u>le droit de se marier</u>?



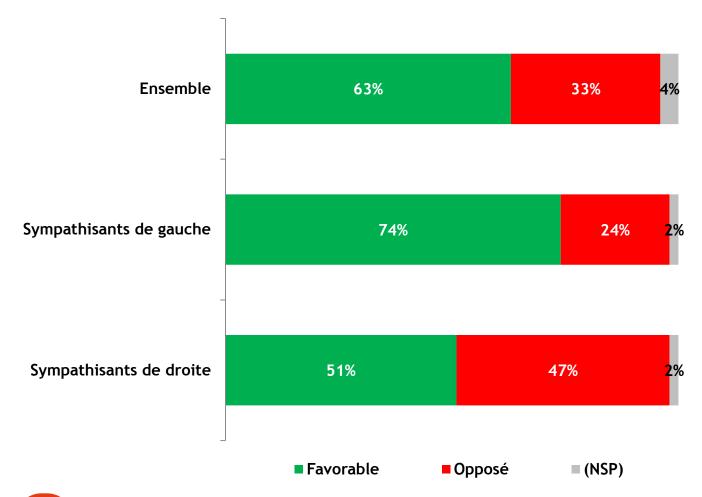






Selon la proximité partisane

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels le droit de se marier?



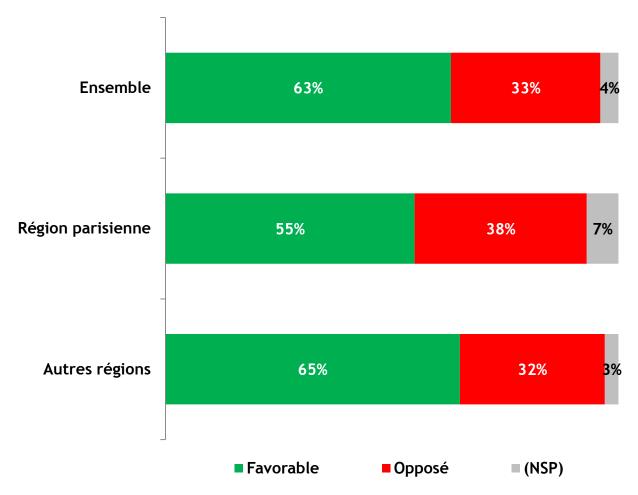






Selon la région

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels <u>le droit de se marier</u>?



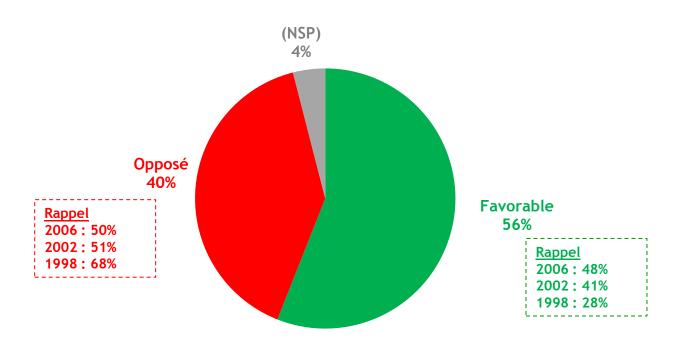








Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels <u>le droit à l'adoption?</u>

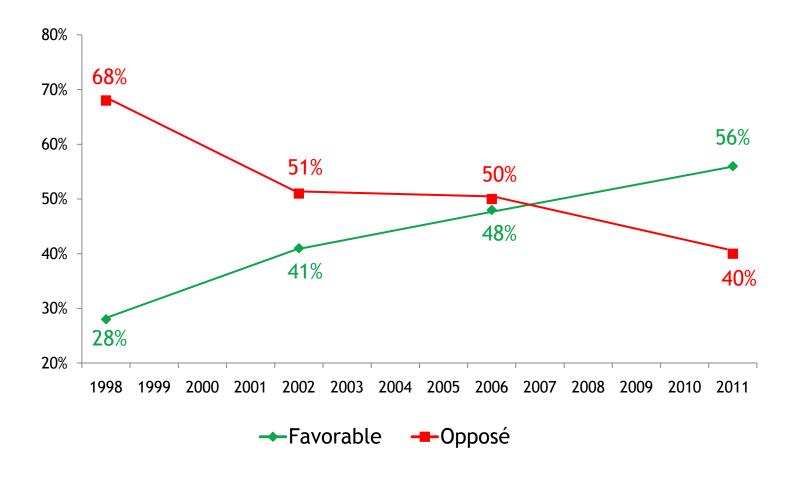






Evolution de l'opinion entre 1998 et 2011

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels <u>le droit à l'adoption</u>?



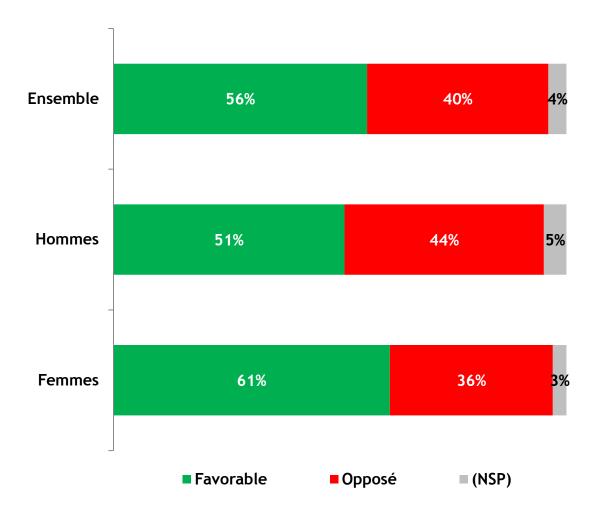






Selon le sexe

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels le droit à l'adoption?



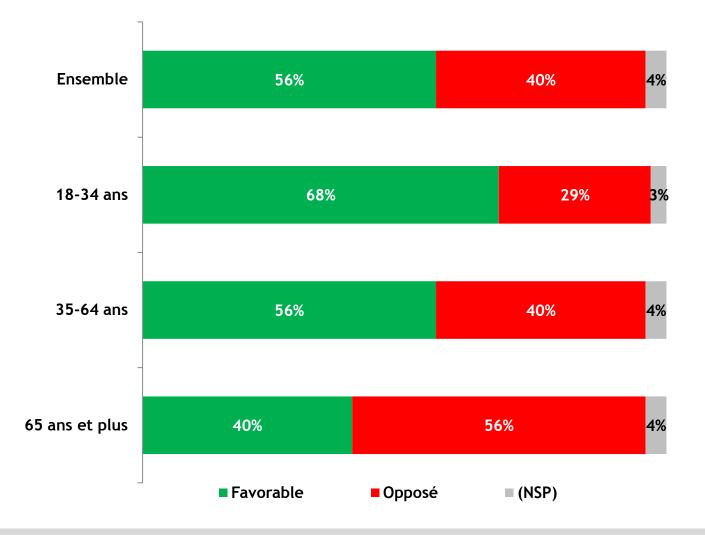






Les Français et l'adoption par les homosexuels Selon l'âge

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels <u>le droit à l'adoption</u>?



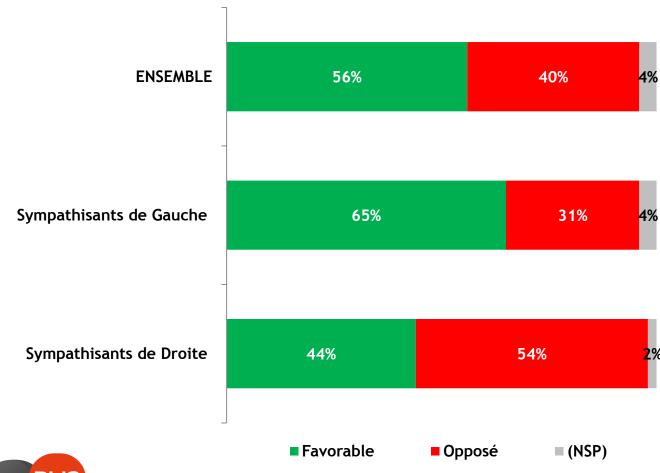






Selon la proximité partisane

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels le droit à l'adoption?

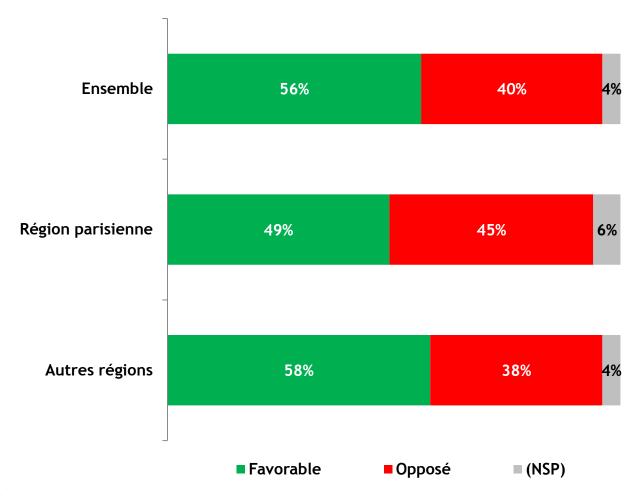






Les Français et l'adoption par les homosexuels Selon la région

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'on accorde aux couples homosexuels le droit à l'adoption?







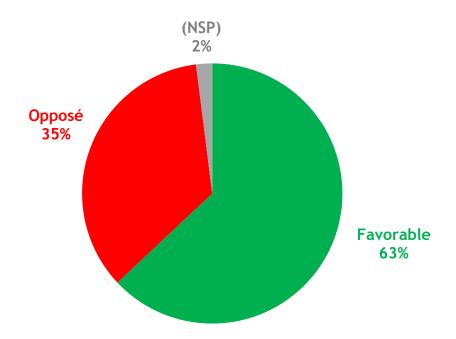
Les Français et les mères porteuses





Les Français et les mères porteuses

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce qu'en France, les couples infertiles aient le droit d'avoir recours à des mères porteuses ?



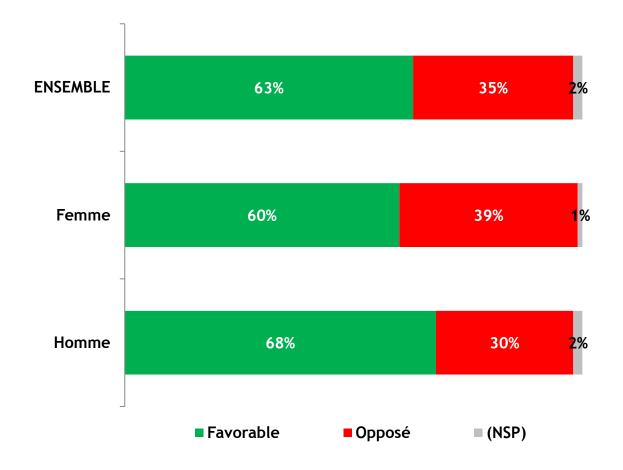




Les Français et les mères porteuses

Selon le sexe

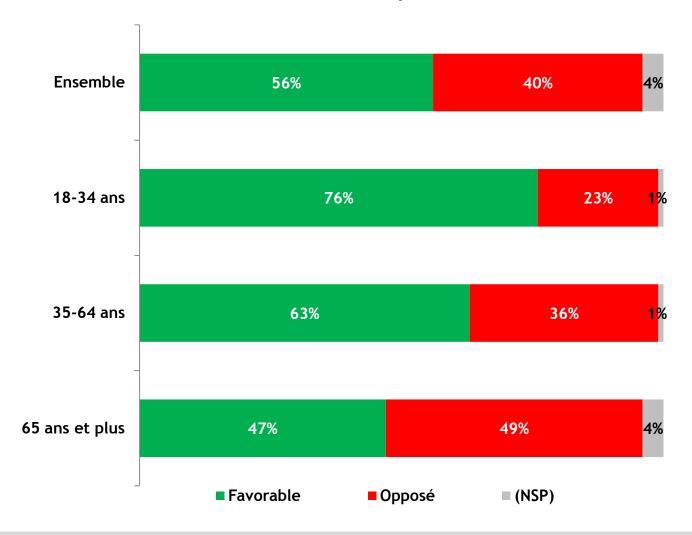
Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce qu'en France, les couples infertiles aient le droit d'avoir recours à des mères porteuses ?





Les Français et les mères porteuses Selon l'âge

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce qu'en France, les couples infertiles aient le droit d'avoir recours à des mères porteuses ?







Les Français et l'euthanasie

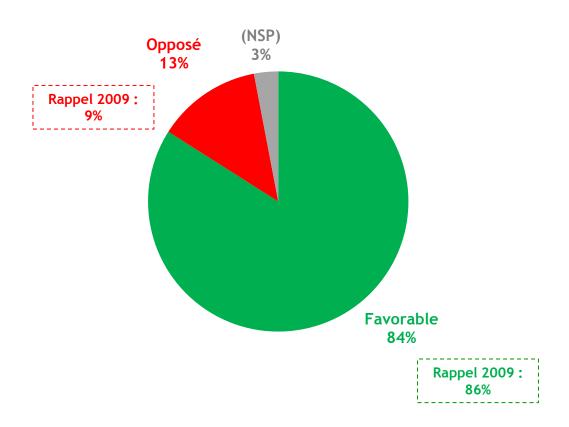






Les Français et l'euthanasie

Vous personnellement, êtes-vous favorable ou opposé à ce que l'euthanasie soit dans certains cas autorisée en France, lorsqu'une personne atteinte d'une maladie incurable en phase terminale la réclame ?



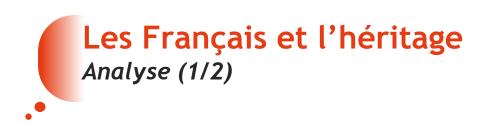






II. Les Français et l'héritage

- A. Analyse (page 30)
- B. Les Français et le droit de déshériter un de ses enfants (p.32)
- C. Les Français et le financement de la dépendance par l'héritage (p.33)
- D. Les Français et la vente en viager (p.39)



Le « droit sacré » à l'héritage de ses parents

Pour beaucoup de Français, le droit à l'héritage de ses parents semble intangible, presque « naturel » ou « sacré » et donc « moral », car consubstantiel au lien de parenté. Pour beaucoup d'entre eux, rien ne doit donc pouvoir faire obstacle à ce droit : ni l'instauration du droit à déshériter un de ses enfants (I), ni un système de financement de la dépendance, qui menacerait l'héritage familial (III), ni la vente en viager, à l'égard de laquelle les Français sont tout de même aujourd'hui très partagés, tellement la question du pouvoir d'achat est aujourd'hui prégnante.

I. Les Français très hostiles au droit de déshériter un de ses enfants

Une large majorité de Français (66%) seraient hostiles à que soit instauré le droit de déshériter un de ses enfants.

Les plus hostiles à l'instauration de ce droit seraient les 65 ans et plus (73%, contre 61% des 18-34 ans), les cadres (71%, contre 61% des ouvriers) et les sympathisants de gauche (68%, contre 63% de ceux de droite).

Le droit d'hériter de ses parents, quel que soient les relations entretenues avec eux, constitue donc, pour la plupart des Français, un droit intangible, presque « naturel » ou « sacré » et donc « moral », car comme consubstantiel au lien de parenté. Selon eux, ce droit doit donc être « moralement » plus fort que toutes autres considérations.





II. Les Français opposés à un système de financement de la dépendance, s'il menace l'héritage familial

Si 76% des Français seraient d'accord pour qu'une partie de l'héritage laissé par les personnes dépendantes soit obligatoirement reversée au membre de la famille qui s'en est occupé, 54% d'entre eux seraient, en revanche, opposés à ce qu'une partie de cet héritage serve à rembourser les aides publiques versées à ces personnes dépendantes de leur vivant.

Le financement de la dépendance par l'héritage n'heurte donc pas les Français, seulement s'il ne remet pas en cause le droit sacré et donc moral pour les enfants d'hériter de leurs parents. Or, si ce droit ne semble pas menacé par l'idée de reverser obligatoirement une partie de l'héritage laissé par les personnes dépendantes au membre de la famille qui s'en est occupé (souvent un des enfants), ce droit pourrait, en revanche, être nettement plus menacé par l'idée de rembourser avec l'héritage laissé par ces personnes dépendantes, les aides publique leur ayant été versées, de leur vivant, pour faire face à leur dépendance.

III. Mais les Français sont très partagés sur l'idée de vendre leurs biens en viager, tellement la question du pouvoir d'achat est aujourd'hui prégnante

45% des Français excluent absolument de vendre un jour leurs biens en viager, contre 44% envisageant cette hypothèse et 10% ne sachant pas en quoi consiste ce type de vente.

Si cette manière de gagner de l'argent est refusée par la moitié des Français, c'est bien sur parce que ce type de vente pose à la fois les questions taboues de l'argent, de la mort et de l'héritage laissé à sa descendance, héritage, qui, nous l'avons vu, a souvent une valeur sacrée et donc morale.

Mais aujourd'hui, la question du pouvoir d'achat est tellement forte, que, malgré tous ces tabous, près de la moitié des Français serait quand même près à vendre leur bien en viager et, logiquement, plus souvent les ouvriers (58%, contre 47% des cadres), pour qui la question du pouvoir d'achat est la plus prégnante.



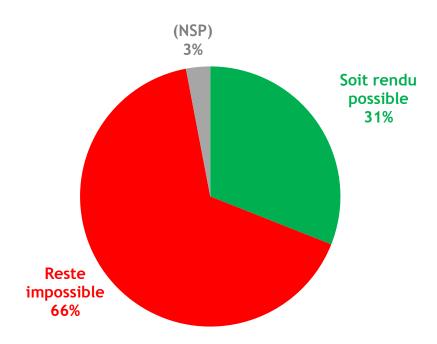
Les Français et
le droit de déshériter
un de ses enfants





Les Français et le droit de déshériter un de ses enfants

Aujourd'hui en France, <u>il est impossible de déshériter entièrement un de ces enfants</u>. Vous personnellement, à l'avenir, <u>préfériez-vous que cela soit rendu possible ou que cela reste impossible ?</u>

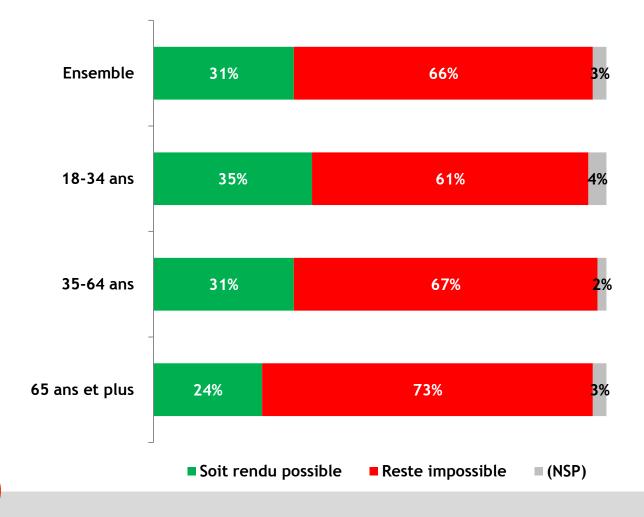






Les Français et le droit de déshériter un de ses enfants Selon l'âge

Aujourd'hui en France, il est impossible de déshériter entièrement un de ces enfants. Vous personnellement, à l'avenir, préfériez-vous que cela soit rendu possible ou que cela reste impossible ?



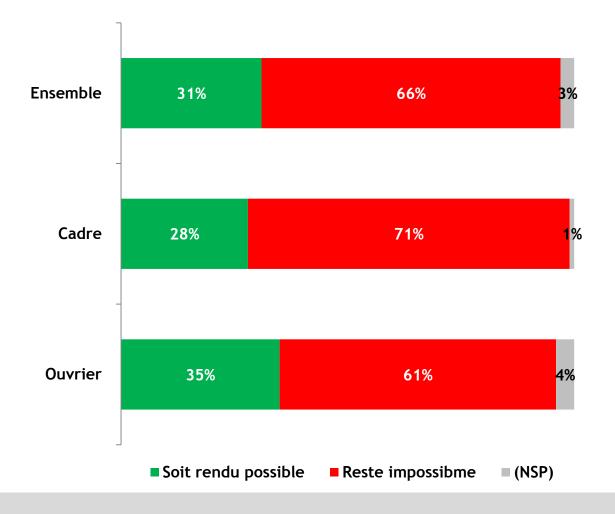






Les Français et le droit de déshériter un de ses enfants Selon la profession

Aujourd'hui en France, il est impossible de déshériter entièrement un de ces enfants. Vous personnellement, à l'avenir, préfériez-vous que cela soit rendu possible ou que cela reste impossible ?



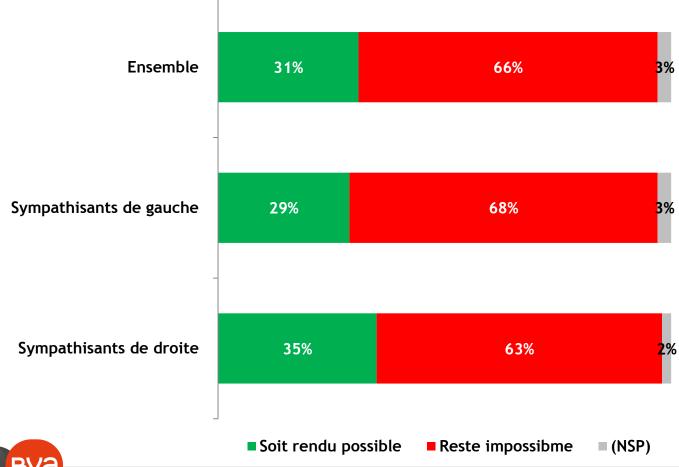






Les Français et le droit de déshériter un de ses enfants Selon la proximité partisane

Aujourd'hui en France, il est impossible de déshériter entièrement un de ces enfants. Vous personnellement, à l'avenir, préfériez-vous que cela soit rendu possible ou que cela reste impossible?





Les Français et
le financement de la
dépendance
par l'héritage

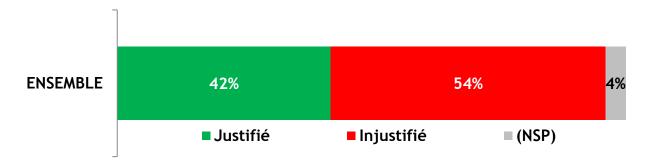




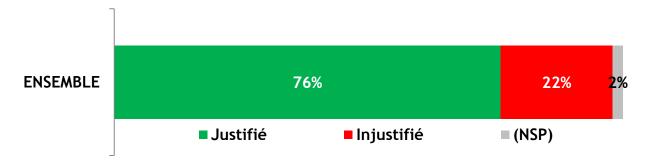


Les Français et le financement de la dépendance par l'héritage

Trouveriez-vous justifié ou injustifié, <u>que certaines aides publiques versées aux personnes dépendantes soient</u> ensuite remboursées, en prélevant une partie de l'héritage laissé par ces personnes dépendantes ?



Lorsqu'une personne est dépendante, trouveriez-vous justifié ou injustifié <u>que le membre de sa famille</u> <u>qui s'en occupe officiellement reçoive ensuite obligatoirement une partie de l'héritage</u> laissé par la personne dont il s'occupe ?







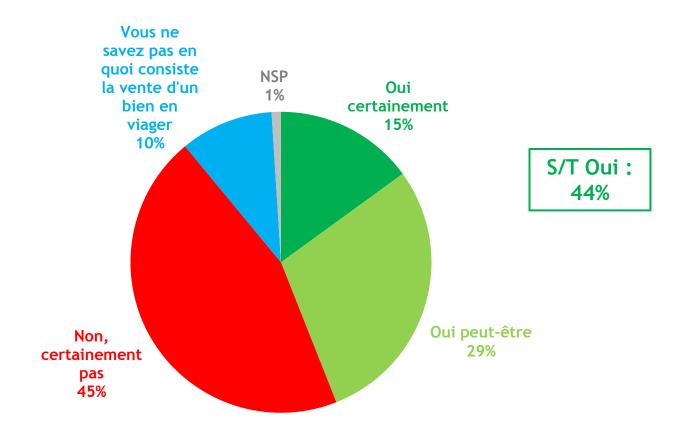
Les Français et la vente en viager





Les Français et la vente en viager

Vous personnellement, si vous êtes propriétaire ou si vous l'étiez, seriez-vous prêt un jour à vendre vos biens en viager?





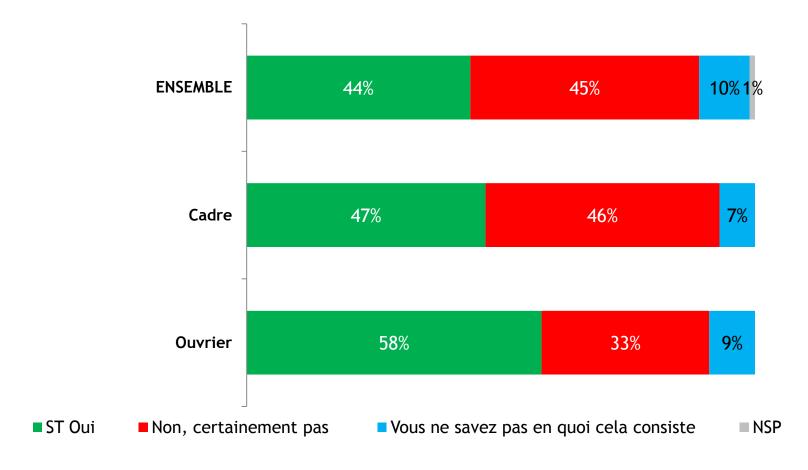




Les Français et la vente en viager

Selon la profession

Vous personnellement, si vous êtes propriétaire ou si vous l'étiez, seriez-vous prêt un jour à vendre vos biens en viager?









III. Les Français et les familles recomposées

- A. Analyse (page 43)
- B. Les Français et la possibilité de divorcer sans jugement (p.45)
- B. Les Français et les nouveaux droits à accorder aux beaux parents (p.48)

Les Français et les famille recomposées *Analyse* (1/2)

Sur le divorce et les familles recomposées, comme sur le mariage et l'adoption homosexuelle, les Français se montrent très en avance sur la législation. Une écrasante majorité d'entre eux (80%) souhaiterait que soit rendu possible les divorces sans jugement rendu par la Justice (II). 45% d'entre eux pensent même que cela est déjà possible, signe de la mauvaise connaissance qu'on les Français des procédures de divorces (I). Dernier enseignement de ce sondage, plus des ¾ des Français seraient favorables à ce que dans les familles recomposées, les beaux-parents se voient accorder de nouveaux droits (III).

I. Les Français nombreux à se tromper sur les procédures de divorces

Si 55% des Français savent qu'il est aujourd'hui impossible de divorcer sans qu'un jugement soit rendu par la justice, 45% d'entre eux croient, à tort, le contraire, soit une très importante minorité de Français dans l'erreur.

Cette erreur est aussi souvent commise dans toutes les tranches d'âge et dans toutes les catégories sociales, mais elle est même encore plus souvent commise par les hommes (46%) que par les femmes (41%).

II. Les Français favorables à ce que ces procédures soient changées

Une fois informée qu'il est aujourd'hui impossible de divorcer sans qu'un jugement soit rendu par la justice, une écrasante majorité de Français (80%) disent, au contraire, souhaiter que cela soit rendu possible et plus souvent encore les ouvriers (91%) que les cadres (59%).

Hommes et femmes, jeunes et séniors, et sympathisants de gauche comme de droite sont, en revanche, d'accord avec cette proposition, dans les mêmes proportions.



Les Français et les famille recomposées Analyse (2/2)

III. Les Français favorables à ce que de nouveaux droits soient officiellement accordés aux beaux-parents des familles recomposées

Une écrasante majorité de Français se dit aussi favorable à ce que dans les familles recomposées, les beaux-parents se voient officiellement accordés :

- ➤ Le droit de représenter l'autorité parentale pour certaines démarches administratives concernant l'enfant de leur conjoint ou de leur conjointe (74%)
- ➤ Le droit de garder les enfants de leur conjoint ou de leur conjointe, si celui-ci ou celle-ci décède (86%)
- Le droit de voir les enfants de leur conjoint ou de leur conjointe en cas de séparation (88%)

Chacun de ces droits est autant réclamé par les hommes que par les femmes et ils sont même un peu plus souvent réclamés par les 65 ans et plus (par 77 à 89% d'entre eux) que par les 18-34 ans (par 71 à 84% d'entre eux).





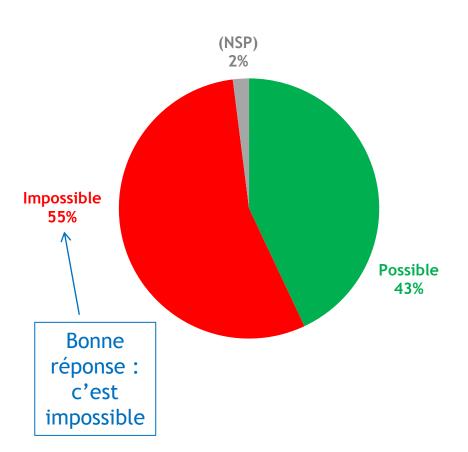
Les Français et la possibilité de divorcer sans jugement



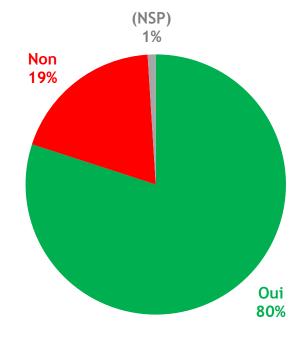


Les Français et la possibilité de divorcer sans jugement

Selon vous, dans certains cas, <u>est-il possible ou</u> <u>impossible de divorcer sans qu'un jugement soit</u> rendu par la Justice ?



Aujourd'hui en France, <u>il est impossible de divorcer sans qu'un jugement soit rendu par la Justice</u>. Vous personnellement, à l'avenir, lorsque l'époux et l'épouse en sont d'accord, <u>souhaiteriez-vous que cela soit rendu possible</u>?





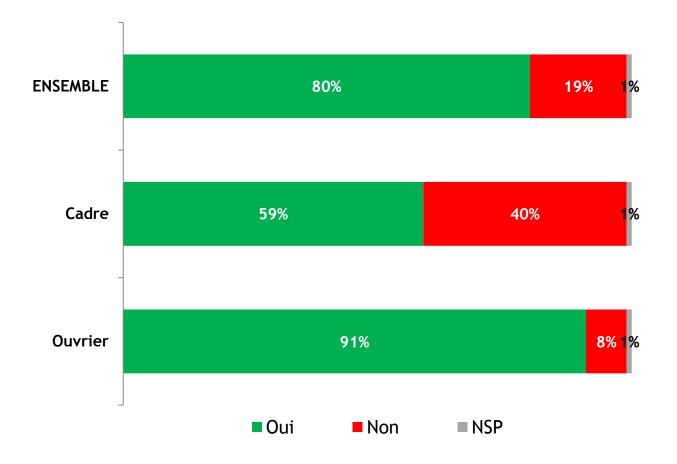




Les Français et la possibilité de divorcer sans jugement Selon la profession

Seton ta projession

Aujourd'hui en France, <u>il est impossible de divorcer sans qu'un jugement soit rendu par la Justice</u>. Vous personnellement, à l'avenir, lorsque l'époux et l'épouse en sont d'accord, <u>souhaiteriez-vous que cela soit rendu possible</u>?







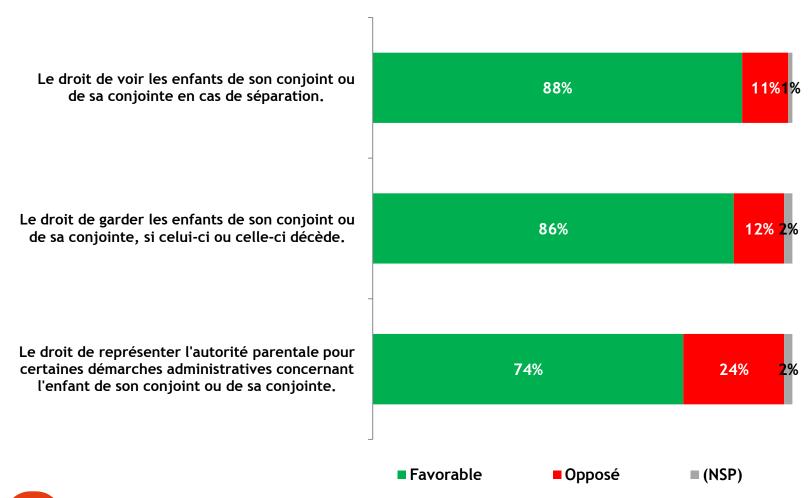
Les Français et les droits des beaux-parents dans les familles recomposées





Les Français et les droits des beaux-parents dans les familles recomposées

Dans les familles recomposées, seriez-vous favorable ou opposé à ce que chacun des droits suivants soient officiellement accordés aux beaux-parents?









IV. Les Français et les notaires

- A. Analyse (page 51)
- B. Combien s'y rendent et en sont satisfaits? (p.52)
- B. Pour quelles prestations préfèrent-ils un avocat ou un notaire ? P.54)

Les Français et les notaires Analyse

Les Français contents de leurs notaires

68% des Français se sont déjà rendus chez un notaire. Les plus nombreux à s'y être déjà rendus sont les 65 ans et plus (93%, contre 35% des 18-34 ans), les habitants des communes rurales (79%, pour 61% de ceux de l'agglomération parisienne) et les cadres (81%, contre 48% des ouvriers). **90%** de ceux s'étant déjà rendu chez eux en ont été satisfaits, soit 2 points de plus que l'an dernier.

Autre enseignement de ce sondage, sur les 8 prestations testées, en moyenne, les Français sont beaucoup plus nombreux à se tourner vers un notaire (66%) que vers un avocat (32%). Il faut toutefois distinguer :

- > La prestation pour laquelle 89% des Français préféreraient se tourner vers un notaire plutôt que vers un avocat :
 - o Acquérir ou vendre un bien immobilier
- > Les prestations pour lesquelles 72 à 79% des Français préfèreraient se tourner vers un notaire plutôt que vers un avocat :
 - o Obtenir des conseils sur une succession ou un héritage
 - o Se faire conseiller sur la gestion de son patrimoine
 - o Disposer de conseils concernant une donation
 - o Se faire conseiller sur la fiscalité du patrimoine
- > La prestation pour laquelle 63% des Français préfèreraient se tourner vers un notaire plutôt que vers un avocat :
 - o Rédiger un contrat de mariage
- > La prestation pour laquelle 50% des Français préfèreraient se tourner vers un notaire plutôt que vers un avocat :
 - o Rédiger un contrat de PACS
- > La prestation pour laquelle une majorité de Français (72%) préfèreraient, au contraire, se tourner vers un avocat plutôt que vers un notaire (tout de même 26%):
 - o Régler un divorce à l'amiable

Dernier enseignement de cette étude, les plus nombreux à préférer se tourner vers un notaire sont les 65 ans et plus (81% en moyenne pour les 8 prestations testées, contre 67% des 35-64 ans et 55% des 18-34 ans) et les cadres (68%, contre 59% des ouvriers). Par ailleurs, les habitants de la région parisienne sont nettement moins nombreux à préférer se tourner vers un notaires (61%, contre 68% dans les autres régions) et plus nombreux à préférer se tourner vers un avocat (36%, contre 31% dans les autres régions).



Combien de Français se rendent chez un notaire et en sont satisfaits?





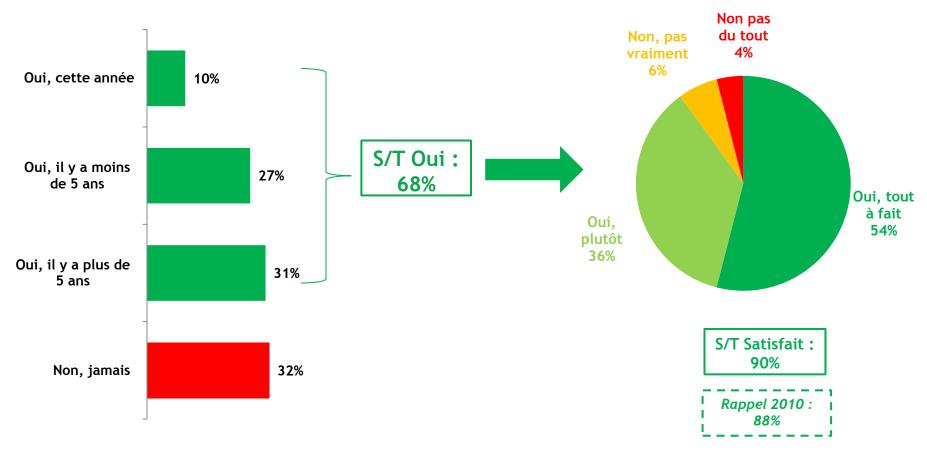


Combien de Frabçais se rendent chez un notaire et en sont satisfaits?

Vous êtes-vous personnellement déjà rendu(e) chez un notaire ?

En avez-vous été satisfait(e)?

Base: A ceux s'étant déjà rendu chez un notaire







Pour quelles prestations les Français préfèrent un notaire ou un avocat ?

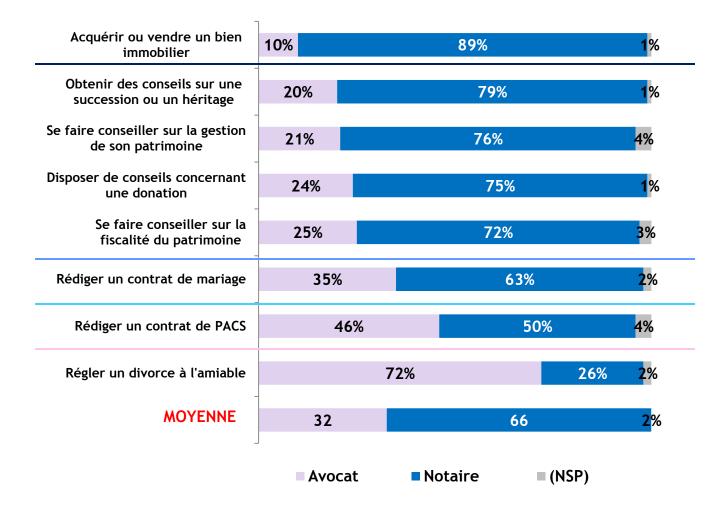






Pour quelles prestations les Français préfèrent un notaire ou un avocat ?

Pour chacune des prestations suivantes, dites-moi si vous préféreriez avoir recours à un avocat ou à un notaire ?









Conclusions

Conclusions

1) Concernant les questions de société:

Les Français se montrent aujourd'hui particulièrement ouverts, bien davantage que par le passé et bien davantage que la législation, que ce soit sur la question des mères porteuses, sur la question du droit au mariage et à l'adoption pour les homosexuels ou sur la question de l'euthanasie.

2) Concernant l'héritage:

- Pour beaucoup de Français, le droit à l'héritage de ses parents semble intangible, presque « naturel » ou « sacré » et donc « moral », car consubstantiel au lien de parenté. Pour beaucoup d'entre eux, rien ne doit donc pouvoir faire obstacle à ce droit : ni l'instauration du droit à déshériter un de ses enfants, ni un système de financement de la dépendance, qui menacerait l'héritage familial, ni la vente en viager
- > Mais concernant la vente en viager, les Français sont tout de même aujourd'hui très partagés, tellement la question du pouvoir d'achat est aujourd'hui prégnante.



Conclusions

3) Concernant le divorce et les familles recomposées:

Comme sur le mariage et l'adoption homosexuelle, les Français se montrent aussi sur ces questions très en avance sur la législation :

- > Une écrasante majorité d'entre eux (80%) souhaiterait que soit rendu possible les divorces sans jugement rendu par la Justice.
- ➤ Presque la moitié d'entre eux (45%) pensent même que cela est déjà possible, signe de la **mauvaise connaissance** qu'on les Français **des procédures de divorces**.
- > Plus des ¾ des Français seraient favorables à ce que dans les familles recomposées, les beaux-parents se voient accorder de nouveaux droits.

4) Concernant les notaires:

- > 68% des Français se sont déjà rendu chez l'un d'eux et 90% en ont été satisfaits
- > Sauf pour régler un divorce à l'amiable, pour chacune des 7 autres prestations testées, les Français préfèrent très nettement se tourner vers un notaire plutôt que vers un avocat.

